

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD-PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
du Nord – Pas-de-Calais

A

PLAETEVOET SPORT ET PAYSAGES
87 route de Steendam
59210 COUDEKERQUE BRANCHE

Service Régional de l'Alimentation

Affaire suivi par : Jean DELPLACE

Tél. : 03 21 08 62 86

Fax : 03 62 28 41 07

Courriel :

sral.draaf-nord-pas-de-calais@agriculture.gouv.fr

AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE
OU LE CONSEIL A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu le Décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment ses articles 38 et 39 ;
- Vu l'arrêté du 19 août 2014 portant délégation de signature du Préfet de la région Nord Pas-de-Calais à Mme Sabine HOFFERER, Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour la région Nord Pas-de-Calais ;
- Vu l'arrêté du 20 août 2014 portant délégation de signature de Mme Sabine HOFFERER, Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour la région Nord Pas-de-Calais à Mme Emilie HENNEBOIS, chef du Service Régional de l'Alimentation Nord Pas-de-Calais et à M. Cédric BAILLY, adjoint au chef du Service Régional de l'Alimentation Nord Pas-de-Calais ;

L'organisme **PLAETEVOET SPORT ET PAYSAGES**

domicilié à : 87 route de Steendam
59210 COUDEKERQUE BRANCHE

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **NC00166** pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels : **NON**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels : **NON**
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service : **OUI**
- de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application : **NON**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

PLAETEVOET SPORT ET PAYSAGES	59210	COUDEKERQUE BRANCHE
------------------------------	-------	---------------------

Fait à Lille, le **27 SEP. 2014**

Pour le Préfet et par délégation,
la Chef du Service Régional de l'Alimentation,

Emilie HENNEBOIS.

